

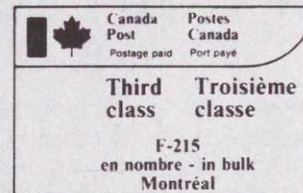
Service de l'information 286-2155

1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5

dossiers csn

LA TRAGÉDIE DE CPCV

numéro 4 ■ 30 octobre 1980



2 MORTS, 2 BLESSÉS, 200 MISES À PIED ET REFUS DE COMPENSATION

Le 26 août, deux travailleurs du quart de nuit de la Compagnie des Produits Chimiques de Valleyfield, André Amyot, 34 ans, et Albert Leroux, 26 ans, trouvent la mort dans l'incendie qui ravage leur lieu de travail. Leurs deux compagnons, Yvan Daoust et Paul Boyer, âgés de 23 ans, y sont gravement brûlés.

L'incendie est survenu dans l'un des séchoirs utilisés pour la préparation d'une poudre explosive, appelée "propulsive 280", dont la composition chimique demeure inconnue.

Malgré la promesse faite au syndicat de ne congédier aucun travailleur au lendemain de l'accident, la compagnie CPCV stoppait la production de cette poudre et mettait à pied les 200 travailleurs affectés à cette tâche.

"Nous refusons ce marchandage, déclare alors le président du syndicat CSN des travailleurs et travailleuses de CPCV, car il est clair que la compagnie fait payer aux travailleurs le coût de sa négligence à leur endroit."



le comité paritaire averti du danger

Selon le syndicat CSN, des anomalies dangereuses aux opérations de production analogues faites dans des bâtisses similaires à celle où s'est produite la tragédie ouvrière avaient déjà fait l'objet de dénonciations antérieures.

Les représentants syndicaux au comité paritaire de sécurité-santé de CPCV avaient recommandé une série de mesures correctives à la compagnie avant que l'accident fatal ne survienne.

Parmi ces mesures correctives, l'employeur aurait dû notamment équiper de prises de terre les passerelles de métal utilisés par les travailleurs au-dessus des séchoirs de poudre explosive ainsi que les chariots transportant les poudres ou leurs composants chimiques.

Le comité syndical avait recommandé à l'employeur d'appliquer un règlement primordial dans la fabrication de ces explosifs, soit celui de ne pas laisser de véhicules-moteurs s'approcher à moins de cent pieds du lieu de fabrication des poudres explosives.

L'absence de protection individuelle des travailleurs, l'encombrement et le mauvais état des planchers, sans compter l'encrassement du système de ventilation et des conduites de chaufferie, étaient réclamées constamment par les travailleurs de CPCV.

Ces recommandations générales pour améliorer les conditions de sécurité au travail étaient acheminées au comité paritaire de sécurité-santé qui reconnaissait leur exactitude et les classait comme prioritaires, mais la compagnie ne procédait jamais aux réparations.

"Ce sont les compagnies, dira le président du syndicat CSN, qui sont responsables de ces conditions de travail dangereuses et ce sont les travailleurs qui sont forcés de risquer leur vie pour la gagner."

LES TRAVAILLEURS PAIENT MÊME POUR LEURS MALHEURS

Devant le refus de CPCV de réembaucher les travailleurs mis à pied, le syndicat demanda l'application de l'article 187 de la loi 17.

187. Pendant que dure une suspension des travaux ou une fermeture, les travailleurs sont réputés être au travail et ont ainsi droit à leur salaire et aux avantages liés à leur emploi.

Encore là, la compagnie, lié à la multinationale Space Research Corporation, refuse de rembourser aux travailleurs les salaires et avantages sociaux auxquels ils avaient droit. CPCV refuse même de payer aux travailleurs une journée de deuil en mémoire de leurs camarades tués au travail.

S'adressant alors au ministre Pierre Marois, responsable de l'application de la loi 17, le syndicat se fit répondre que la non-promulgation de l'article 187 et du chapitre 10 de la loi 7 rendait inapplicable le droit des travailleurs à la compensation.

Les arguments du ministre sont d'ordre juridique. Aux yeux de la CSN, ils traduisent une absence de volonté politique.

"Quand il s'agit de lois spéciales pour forcer les travailleurs à mettre fin à une grève, cela semble plus facile que lorsqu'il s'agit de forcer des entreprises à assumer leurs responsabilités", affirme la vice-présidente Gisèle Cartier.

CORPORATION DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD...

ET SPACE RESEARCH CORPORATION

À la Corporation de Produits Chimiques de Valleyfield, on fabrique de la poudre explosive. Dans le langage des travailleurs, il s'agit de poudres pour "rifle" et "canon": des poudres qu'on utilise dans la gamme des armements militaires conventionnels.

La compagnie est une filiale de la célèbre Space Research Corporation, cette multinationale dont les activités de marchands d'armes internationaux ont été récemment dénoncé avec vigueur dans le monde entier, principalement pour avoir vendu à l'Afrique du Sud des pièces d'artillerie d'une valeur de 50 millions de dollars.

Poursuivis en justice et condamnés, les propriétaires Gérald Bull, Rogers Gregory subissent leurs peines pendant que le troisième larron, Jean Vézina, président de la Corporation des Produits Chimiques de Valleyfield (dont le salaire annuel se chiffre dans les \$200,000) devient président de la compagnie-mère SPACE RESEARCH.

"Les travailleurs n'ont pas choisi le moment de la tragédie. C'est aujourd'hui qu'ils en sont les victimes. Pourquoi est-il donc si difficile au gouvernement de réagir rapidement en faveur des plus faibles?"

LES TRAVAILLEURS DE CPCV REVENDIQUENT

- 1. La compensation pour les jours de travail perdus.**
- 2. Le retour au travail dans des conditions décentes de sécurité.**
- 3. Retrouver tous les emplois.**

“On se disait qu'on était des gars finis” (Paul Boyer)



Ca faisait bien un an et demi que Paul Boyer avait mis la dernière fois les pieds dans le secteur du séchage de la poudre de l'usine CPCV, à Nitro, non loin de Valleyfield.

Son travail habituel, c'est l'enrobage. Mais dans la nuit du 25 août, on manque de travail et le contremaître décide d'envoyer Paul et son camarade Yvan Daoust au séchoir 280 où, quelques heures plus tard, le destin voulut qu'ils s'en sortent vivants,

mais brûlés au deuxième et au troisième degré pendant que deux autres travailleurs y laissaient leurs vies.

C'est arrivé tellement vite. Ce que je me rappelle, dit-il, c'est d'avoir vu comme une flamme s'élever d'un plateau. J'ai couru jusqu'à la porte. Dans ce temps-là, plus tu cours, plus tu sauves ta vie, tu sais ça. Tu pries pour pas t'enfarger!"

Dans les secondes qui suivent, Paul Boyer et Yvan Daoust se retrouvent seuls, à l'extérieur du séchoir dont il ne reste que débris après l'explosion des 8,000 livres de poudre que le séchoir contient.

"J'ai senti un souffle, une grande chaleur dans le dos. J'ai entendu un long cri de mort. Je savais que c'était André Amyot..."

Les deux brûlés doivent marcher plus de 1,000 pieds avant de pouvoir trouver un secours qui ne vient pas.

"Je râlais, dit Paul, mais je voyais pas souffrir Yvan. On m'a dit plus tard que les blessures au troisième degré sont moins souffrantes parce que les nerfs sensitifs sont brûlés... en marchant, on se disait qu'on était des gars finis... que personne ne voudrait plus de nous autres, brûlés comme on était."

Paul Boyer vient de sortir de l'hôpital où, pendant plus d'un mois et demi, il dut demeurer couché sur le ventre, incapable de se tourner sur son dos brûlé. Greffes, séances de pelage de la peau avec des pinces, doses massives d'antibiotiques et d'anesthésiques, les traitements, sont longs et difficiles. "Les premières semaines, dit Paul, c'est comme si on nous mettait un fer à repasser dans le dos. Après, ça pique, comme si tu dormais sur un lit de vitres."

Je peux presque dire que je devais être au bon moment, à la bonne place parce que ça paraît pas trop, ajoute-t-il, mais je viens de parler avec Yvan au téléphone et lui, il prend ça plus mal que moi... Il en a encore pour un bout de temps à l'hôpital!

Au beau milieu de la nuit, sur la table d'opération, Paul Boyer a reçu la visite des enquêteurs envoyés par la compagnie qui lui ont demandé s'il avait fumé dans le trou?"...

"Comment-ont-ils pu penser ça? s'interroge le travailleur accidenté, on tient à la vie, nous autres!"

Marié depuis un mois, l'accident tombe mal. Il est inquiet de son avenir. "En tous cas, dit-il, j'aime autant que la compagnie ne me renvoie pas travailler dans les séchoirs. Je suis rendu trop craintif avec le feu, les éclairs. J'ai vu le feu de trop proche. Je veux pas retourner là. Je suis trop nerveux." Quand il approche une allumette pour s'allumer une cigarette, c'est avec lenteur, prudence. "Même à la maison, c'est ma femme qui allume la fournaise à l'huile. Moi, je m'approche plus de ça!"

Paul Boyer estime qu'il a été brûlé à 35%. Il a subi des greffes au dos, aux jambes, aux bras et aux cuisses. Quand il a quitté l'hôpital, le médecin traitant Louise Duranceau a recommandé son retour au travail pour le 17 novembre, à peine un mois de convalescence.

"Les infirmières n'en revenaient pas, confie-t-il, surtout qu'en voulant quitter l'hôpital, je leur ai demandé un peu d'argent pour prendre le taxi jusque chez moi et que le médecin m'a répondu de prendre l'autobus... "que j'avais coûté assez cher au gouvernement comme ça!"

“Pour qu’il ne soit pas dit que la production l’emporte toujours sur le travailleur”

Nous sommes réunis ici à la mémoire d’André et d’Albert qui sont morts non loin d’ici en travaillant. C’est la moindre des choses de s’arrêter aujourd’hui et d’arrêter ce travail puisque le travail a arrêté leur vie. Nous pourrions demain ou la semaine prochaine reprendre le travail, mais eux, ils ne le reprendront jamais. Ce que le travail leur a pris ne leur sera jamais rendu et ce n’est pas le peu d’assurances que les familles toucheront qui compensera les souffrances causées par l’absence définitive d’un époux, d’un père, nous le savons tous. Cela se produit souvent que les hommes et les femmes meurent au travail. Nous avons plusieurs exemples dans la région: Union Carbide, Chromasco, Canadian Electrolitique Zinc, Chantiers municipaux, Hydro-Québec... ont tous été les sites de la mort de un ou plusieurs travailleurs.

Mais cela ne devrait pas se produire car c’est déjà assez que l’on vende notre travail à notre patron sans qu’on soit obligé de lui vendre aussi notre santé ou encore notre vie.

Notre patron comme tous les patrons s’empres- sent beaucoup plus à nous montrer comment les machines fonctionnent, comment sortir la production plus rapidement, plutôt que nous informer des dangers que comporte notre travail, plutôt que nous montrer les procédures sécuritaires.

Il faut des catastrophes et des morts comme cette semaine pour que le patron et le gouvernement pensent tout d’un coup à la sécurité des ouvriers mais pendant combien de temps y penseront-ils? Et jusqu’à quel point sont-ils prêts à dépenser pour notre sécurité? Il faut comprendre que tout investissement pour la sécurité des travailleurs diminue la marge de profits des actionnaires et des patrons, et leurs profits ils y tiennent beaucoup plus qu’à notre santé, qu’à notre vie. Dans le

passé on s’est aperçu de ça. On va s’en rendre compte à nouveau dans les semaines qui vont suivre.

Donc, si on veut de la sécurité, de la santé, ne pensons pas, n’attendons pas qu’elle vienne tout bonnement du patron ou du gouvernement, ils sont en conflit avec nos intérêts.

La sécurité viendra si on l’exige et si on l’exige tous ensemble.

Si la production ne l’avait pas toujours emporté sur la santé, sur la sécurité du travailleur, nos camarades Albert et André seraient sans doute encore avec nous.

Aujourd’hui, ne serait-ce que par respect pour nos amis qui sont morts au travail que la production s’arrête... pour qu’il ne soit pas dit que la production l’emporte toujours sur le travailleur. Nous avons demandé à la compagnie de payer à tous les travailleurs une journée de deuil afin qu’ils puissent tous marquer un temps d’arrêt, par un arrêt de travail, leur respect pour André et Albert, mais la compagnie a refusé cette demande, elle offre uniquement une libération pendant les heures de service funèbre. Par cette situation inévitable elle nous divise et elle pense encore économiser en se foutant de nous.

Rappelons-nous de McMasterville où nous avons arrêté le travail pendant une journée pour des compagnons lointains. Aujourd’hui ce sont des gars de chez-nous... c’est pourquoi au nom de l’exécutif je vous demande de respecter cette journée de deuil.

COMPAGNONS, SOYONS TOUS ENSEMBLE...

(message du président du syndicat de CPCV le lendemain de l’accident, lors du débrayage de 24 heures)

Pour informations supplémentaires:

**Syndicat des travailleurs de CPCV
Corporation des Produits Chimiques de Valleyfield
St-Thimothée
Tél.: 1-514-371-5520**

**Conseil central du Sud-Ouest
170 Champlain
Valleyfield J6T 1A6
Tél.: 1-514-371-5556**